

Formation initiale des membres du CHSCT (établissement de plus de 300 salariés)

Objectifs de la formation

Cerner les différentes attributions du CHSCT, les moyens dont il dispose et s'approprier son mandat

- Utiliser des méthodes simples et pertinentes pour réaliser ses missions
- Participer au développement de la prévention des risques

A qui profitera la formation ?

Membres du CHSCT, par extension, délégués du personnel d'établissements de moins de 50 salariés et salarié compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels

Contenu de la formation

1. Rôle, missions et moyens de fonctionnement du CHSCT

- Cadre légal et
- Les principes généraux de prévention
- Enjeux et responsabilités
- Missions confiées au CHSCT
- Protection des membres
- Crédit d'heures et liberté de déplacement
- Droit à l'information et obligation de discrétion
- Quand et comment faire appel à un expert ?

2. Organisation des réunions

- Organisation des réunions
- Rôles particuliers du secrétaire et du président

3. Relations avec les autres acteurs de la sécurité

- Acteurs internes : employeur, salariés, ingénieur sécurité, médecin du travail, ...
- Acteurs externes : inspection du travail, CARSAT, ...

4. Organisation collective de l'instance et de ses travaux

- Se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise
- Légitimer le dialogue social sur les conditions de travail
- Construire des stratégies d'intervention
- Mesurer la plus-value du CHSCT
- Exploiter les ressources documentaires

5. Inspections : réussir ses missions de terrain

- Principaux risques : chimique, routier, ...
- Nouveaux risques à prendre en compte : stress, risques psychosociaux, TMS, ...
- Quand et comment procéder à une inspection ?
- Grilles et check-lists d'identification des risques
- Liens entre inspection du CHSCT et document unique

6. Enquêtes : analyse des accidents

- Quand et comment procéder à une enquête ?
- Constituer une délégation et recueillir les faits
- S'entraîner aux principes de la méthode de l'arbre des causes

7. Faire face aux situations particulières

- Situations de danger grave et imminent
- Travaux réalisés par des entreprises extérieures
- Salariés intérimaires
- Etablissements ERP, IGH, ICPE, ...

8. S'impliquer au quotidien dans la prévention des risques

- Utiliser le document unique
- Participer aux plans de prévention
- Proposer et suivre les mesures sur un plan d'action
- Promouvoir la sécurité auprès des salariés

Bilan et perspectives

Méthode et points forts

Alternance d'apport de connaissances et de méthodologie, de témoignages, d'échanges d'expérience, de visite en atelier et d'exercices pratiques permettant une bonne assimilation

Durée et rythme

5 jours en discontinu (3 j + 2 j)

Disponible en inter, en individuel et en intra

Tarif

nous consulter

Points complémentaires :

Aucun prérequis, formation réalisée en vos locaux pour un meilleur accès aux données
JMW CONSEIL est un organisme agréé par la Préfecture de Lorraine – arrêté n° 99/272 du 27 août 1999 – pour dispenser les formations aux membres des CHSCT